

Suivi sanitaire de ces 2 dernières semaines

Répartition géographique des observations ponctuelles réalisées

	Production				Distribution / Vente	
	Pépinière		Horticulture		Produits finis	
Secteur géographique	Département 14 - 50 - 61	Département 27 - 76	Département 14 - 50 - 61	Département 27 - 76	Département 14 - 50 - 61	Département 27 - 76
Nb d'observations	/	/	1	8	/	/
1 observation = 1 établissement à une date donnée						



FREDON
NORMANDIE

Animatrice référente

Béatrice REAUTE
FREDON NORMANDIE
02.30.32.16.49
beatrice.reaute@fredon-normandie.fr

Animatrice suppléante

Marie-Laure WINOCQ
ASTREDHOR
02.35.12.26.22
marie-laure.winocq@astredhor.fr

Directeur de la publication

Sébastien WINDSOR
Président de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

BSV consultable sur les sites de la DRAAF, des Chambres d'agriculture et des partenaires du programme

Abonnez-vous sur

www.normandie.chambres-agriculture.fr

Action du plan Ecophyto pilotée par les Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche avec l'appui technique et financier de l'Office Français de la Biodiversité



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

L'essentiel de ce BSV

Météorologie :

Après la douceur de ces derniers jours, le changement amorcé hier va se poursuivre ces prochains jours avec des précipitations et des températures relativement froides. Des gelées sont à prévoir pour ce week end présageant des dégâts sur les végétaux déjà redémarrés.

Horticulture :

- Ravageurs : vigilance sur les othiorynques et les pucerons.
- Maladies : vigilance sur les plantes bisannuelles : hétérosporiose, *Mycocentrospora violae* et mildiou.

Méthodes alternatives : des produits de biocontrôle existent.

Informations réglementaires :

- Déclaration annuelle d'activité 2022.
- Zoom sur un organisme de quarantaine : *Toumeyella parvicornis*



CULTURE INNOVANTE DU GERANIUM PAR COMBINAISON DE LEVIERS ALTERNATIFS

Culture cible : Pelargonium

Bioagresseurs : Pucerons, Thrips, Aleurodes, Cacyreus marshalli ;

04/03/2022



PRATIQUES REMARQUABLES

DU RÉSEAU DEPHY

A retrouver sur Ecophytopic, la fiche « Culture innovante du géranium par combinaison de leviers alternatifs » :

<https://ecophytopic.fr/pic/proteger/culture-innovante-du-geranium-par-combinaison-de-leviers-alternatifs>

HORTICULTURE

Les ravageurs

Aleurodes (1 établissement concerné) :



Sous abris, de nombreux adultes d'aleurodes ont été signalés au revers des feuilles d'une ancienne série de pélargonium.

Evolution à suivre : les aleurodes sont présents toute l'année sous serre. La durée du cycle est d'environ 20 jours à 27°C.

Le piégeage des adultes sur des panneaux jaunes englués permet de détecter leur présence.

Adulte d'aleurode

Prophylaxie :

- ↪ Déssherbez les serres, les abris et leurs abords.
- ↪ Évitez de garder des plantes inutilisées (fin de séries) dans un coin de serre qui sont des refuges pour les aleurodes.
- ↪ Examinez attentivement les plants avant leur entrée en culture sous serre.

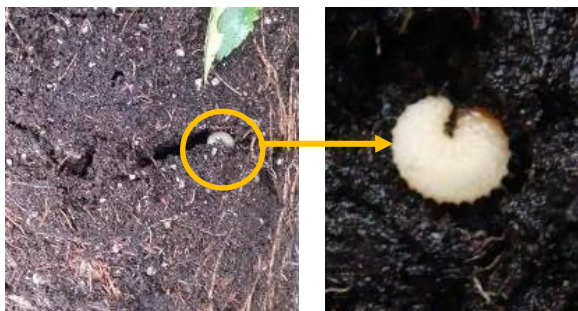
Otiorhynques (1 établissement concerné) :

Sous serre, des larves d'otiorhynque ont, de nouveau, été observées sur une culture d'heuchère.

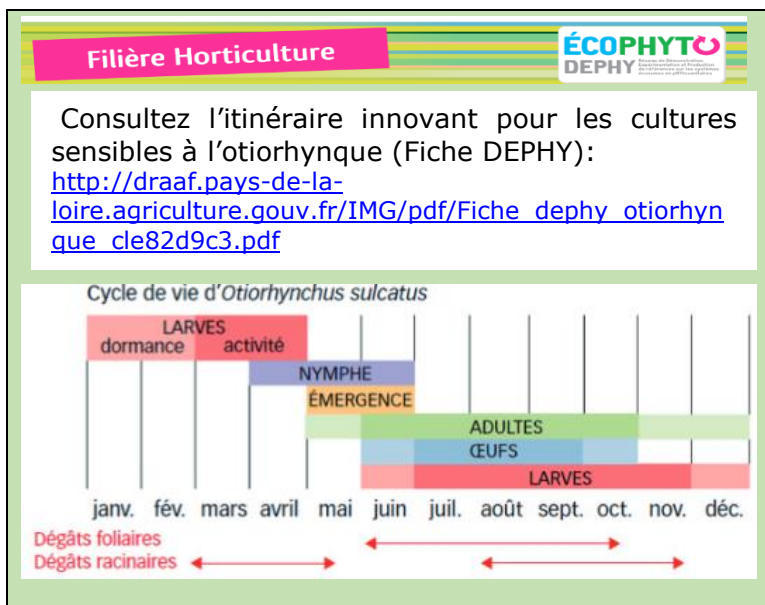
Evolution à suivre : risque en cours. Surveillez le système racinaire à la recherche de larves dans vos plantes en conteneurs. Après une période de dormance pendant l'hiver, les larves reprennent leur activité pour se nymphoser. Les adultes apparaîtront à partir de mai.

Prophylaxie :

- ↪ Enlevez et détruisez les débris végétaux et les résidus de culture.



Larve d'otiorhynque



Pucerons (7 établissements concernés) :

Sous abris, des foyers de pucerons (identifiés *Aulacorthum solani*, *Macrosiphum rosae* et *Myzus sp.*) ont été observés sur de nombreuses cultures : cinéraire, kalanchoé, rosier, pivoine, *Alstroemeria*, *Leucanthemum*, œillet, dalhia, pensée, *Bacopa sp*, *Calibrachoa sp*, géranium lierre simple et double, *Lewisia sp* et saxifrage. Certains foyers sont importants. Les plants touchés présentent des déformations des feuilles.

Dans certains établissements, il a été observé des pucerons momifiés par des auxiliaires : hyménoptères parasitoïdes (*Aphidius* et *Praon*).

<p>Les hyménoptères parasitoïdes :</p> 	<p>Pucerons parasités par <i>Aphidius sp</i> Nymphose à l'intérieur du puceron</p> 	<p>Pucerons parasités par <i>Praon sp</i> Nymphose à l'extérieur du puceron</p> 
<p>https://ecophytopic.fr/pic/proteger/les-parasitoïdes-contre-pucerons-en-cultures-ornementales</p>		

Evolution à suivre : à surveiller sous abris, les conditions météo de ces dernières semaines ont été favorables à leur développement. Préservez les auxiliaires lorsqu'ils sont présents.

Prophylaxie :

- ↪ Surveillez l'ensemble de vos cultures : les premiers foyers sont souvent localisés sur quelques sujets.
- ↪ Soyez vigilant sur les plantes suspendues : les pucerons y évoluent plus rapidement, la température étant supérieure.
- ↪ Surveillez à proximité des points chauds de la serre.

Les maladies

Hétérosporiose (1 établissement concerné) :

Des taches d'hétérosporiose ont été observées sur une culture d'œillet. Ce champignon s'observe principalement sur les iris mais également sur les œillets de poète et sur les héliobores.

Il provoque l'apparition sur les feuilles de taches brun-clair auréolées de rouge pouvant se recouvrir d'une poussière noire en condition humide. Les parties atteintes se dessèchent.

Evolution à suivre : l'humidité est favorable à son développement.

Prophylaxie :

- ↪ Ne pas trop arroser les plants en période humide et distancer suffisamment pour favoriser l'aération.
- ↪ Détruire les plantes atteintes.

***Mycocentrospora violae* (1 établissement concerné) :**

Cette maladie communément appelée « Maladie des taches noires » a été observée sur des fins de séries de pensée.

Evolution à suivre : les périodes de temps humides et des températures assez fraîches (5 à 15°C) favorisent le développement et l'extension de ce champignon.

Prophylaxie :

- ↪ Ne pas trop arroser les plants en période humide.
- ↪ Ne pas laisser les débris de végétaux à proximité des cultures.



Taches de *Mycocentrospora violae* (Astredhor SM)

Mildiou (1 établissement concerné) :

Des attaques de mildiou (*Peronospora violae*) ont été signalées ponctuellement sur des cultures de pensée.

Evolution à suivre : à surveiller, ce champignon est favorisé par la chaleur et l'humidité.

Crédit photos : FREDON Normandie sauf mention particulière

« Méthodes alternatives : Des produits de biocontrôle existent »



Le **biocontrôle** vise la protection des plantes en privilégiant l'utilisation de mécanismes et d'interactions naturels. A l'inverse de la lutte chimique, il est fondé sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication.

Afin d'informer et de sensibiliser les partenaires du plan Ecophyto normand, les 5 fiches techniques de biocontrôle conçues par l'IBMA (Association Internationale des Producteurs de Produits de Biocontrôle) ont été « labellisées Ecophyto », avant d'être rééditées et diffusées en région :

- ❖ Biocontrôle
- ❖ Macro-organismes
- ❖ Micro-organismes
- ❖ Médiateurs chimiques
- ❖ Substances naturelles

<https://normandie.chambres-agriculture.fr/conseils-et-services/preserver-environnement/ecophyto/biocontrole/>

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour différents usages

Bienvenue sur EcophytoPIC, le portail de la Protection Intégrée des Cultures



La liste biocontrôle toujours à jour

Retrouvez la liste actualisée régulièrement sur le site : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrole>

Informations réglementaires

Déclaration annuelle d'activité (DAA)

**Jusqu'au
30 avril 2022**

Les opérateurs professionnels qui mettent en circulation des végétaux ou produits végétaux pour lesquels un passeport phytosanitaire est exigé doivent remplir ou actualiser la déclaration annuelle d'activité (DAA). Celle-ci doit être réalisée par téléprocédure **avant le 30 avril**.

Lien de la téléprocédure :

<https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>



Mes démarches

Rechercher une démarche, un formulaire, une procédure... Vous pouvez affiner votre recherche

Réaliser sa déclaration annuelle d'activité pour les végétaux concernés par le passeport phytosanitaire

Télé-procédure

- [Accéder à la téléprocédure](#)
- voir le [guide utilisateur du portail des téléprocédures](#) PDF - 1.1 Mo - 04/05/2021, la [notice d'utilisation de la DAA](#) PDF - 1.4 Mo - 14/02/2022, la [liste des types de marchandises de la DAA 2022](#) PDF - 78.4 ko - 14/02/2022
- Consulter la [foire aux questions sur les téléprocédures pour l'enregistrement des professionnels et la déclaration annuelle d'activités](#) PDF - 119 ko - 23/03/2021
- Télécharger la notice pour remplir la déclaration annuelle d'activité et le tableau d'aide à la décision : [Notice DAA et mémo besoin ADPP](#) PDF - 98 ko - 14/02/2022
- Pour vous aider à savoir si vous devez demander l'autorisation à délivrer des passeports phytosanitaires de zones protégées (PP-ZP) et cocher les cases « délivrance de PP-ZP » dans la déclaration annuelle d'activité, vous pouvez consulter la [Liste des zones protégées](#) format xlsx - 22.8 ko - 14/02/2022
- En cas de difficulté d'accès à la téléprocédure, des formulaires de déclaration en version papier sont disponibles auprès des services régionaux de l'alimentation au sein des DRAAF : [Contacter la DRAAF](#).

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

Chambres d'agriculture, ASTREDHOR SM, DRAAF Normandie et producteurs, FREDON Normandie, Lycée horticole de Coutances, les jardins suspendus de la Ville du Havre

Zoom sur un organisme de quarantaine temporaire

Vigilance sur les pins !

Toumeyella parvicornis : la cochenille tortue du pin

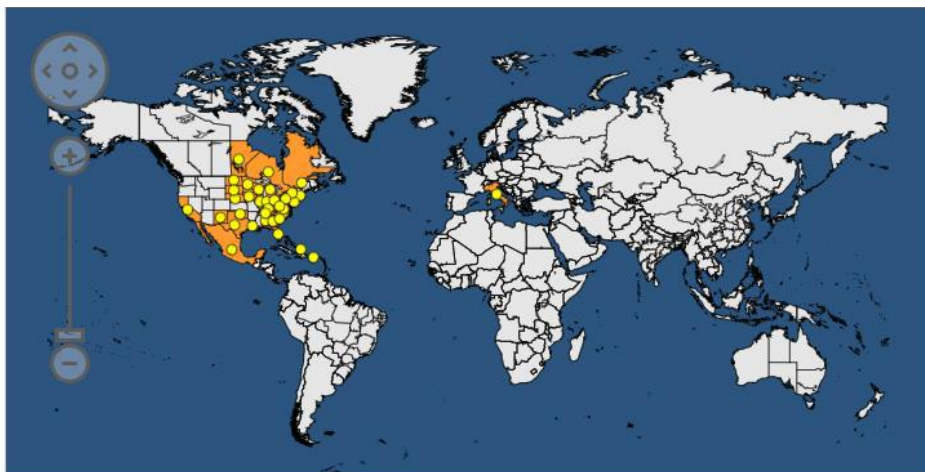


Colonies femelles et fumagine (© Eric Chapin) Source : OEPP

Cette cochenille émergente en Europe est actuellement classée Organisme de Quarantaine Temporaire au titre du 5° du L.251-3 du code rural et de la pêche maritime.

Situation actuelle :

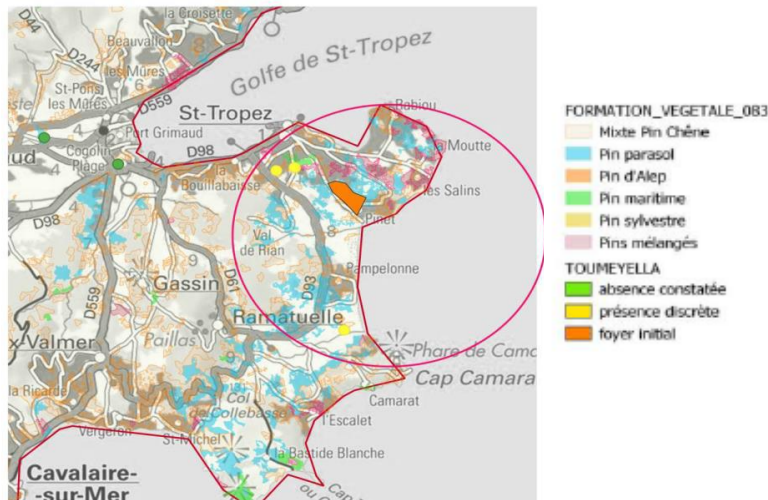
La cochenille tortue du pin, *Toumeyella parvicornis*, est une cochenille nuisible à diverses essences de pins. Elle a été décrite pour la première fois en Floride (États-Unis) en 1897 et n'était connue qu'en Amérique du Nord jusqu'au début des années 2000. En 2014, sa présence a été signalée pour la première fois en Italie, dans plusieurs communes de la région de Campanie (Naples et communes voisines) sur des pins parasol (*Pinus pinea*) en milieu urbain. En 2018, *T. parvicornis* a également été trouvée dans la ville de Rome endommageant des pins et suscitant des inquiétudes du grand public, car le pin est un arbre emblématique du paysage urbain. En 2020, le ravageur s'était propagé à une plus grande zone le long de la côte de Caserte à Salerne, causant de graves dommages.



Carte des signalements de la présence de *Toumeyella parvicornis* dans le monde. Source : DGAL

Dans son aire de répartition, *T. parvicornis* a montré un comportement envahissant et peut être un ravageur non négligeable des pins, à la fois en milieu naturel (îles Turques et Caïques) et en milieu urbain (Italie). Sur les pins d'ornement, le dépérissement et le développement des fumagines réduisent la valeur esthétique des plantes.

Suite à la découverte en septembre 2021, de 3 foyers dans le secteur Saint-Tropez / Ramatuelle (Var), une mission de surveillance renforcée vis-à-vis de cet organisme nuisible est en cours dans le Golfe de Saint-Tropez. Il s'avère que la présence de la cochenille est confirmée dans différents secteurs.



Carte des signalements de la présence de *Toumeyella parvicornis* sur la presqu'île de Saint-Tropez. Source : DGAL

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

Chambres d'agriculture, ASTREDHOR SM, DRAAF Normandie et producteurs, FREDON Normandie, Lycée horticole de Coutances, les jardins suspendus de la Ville du Havre

Présentation du ravageur :

Les œufs sont petits, rosâtres et ovoïdes. Seules les nymphes de premier stade sont mobiles jusqu'au moment où elles se fixent sur les pousses annuelles pour se nourrir. Elles ne se déplacent plus par la suite. Les femelles présentent 3 stades larvaires et un stade adulte. A leur maturité, elles sont ovales à allongées, mesurent de 3,5 à 5 mm de longueur et de 3,0 à 4,0 mm de largeur. Elles sont de couleur brun-rougeâtre avec des taches plus foncées. La forme et les marques donnent à la cochenille l'apparence d'une écaille de tortue, d'où son nom. Les cochenilles mâles se développent différemment des femelles : le bouclier du mâle est allongé et de couleur blanchâtre, les mâles passent par un stade pupal et les adultes sont ailés. Dans les régions aux hivers froids, la cochenille hiverne sous forme de femelles immatures fécondées. En Campanie (Italie), au moins 3 générations, partiellement superposées, ont été observées sur pin parasol.

Les dégâts sont principalement causés par le nourrissage des larves qui sucent la sève des rameaux. Ces derniers prennent ainsi une teinte rougeâtre puis meurent progressivement. La sécrétion de miellat et les déjections sur les rameaux entraînent l'apparition de fumagine (champignon noir), ce qui donne aux branches une coloration noirâtre.



Source :

<http://ephytia.inra.fr/fr/C/27090/Forêts-Cochenille-tortue>

Photo de gauche : Adulte de cochenille tortue (© Eric Chapin)

Photo de droite : Larves mobiles de cochenille tortue (© Eric Chapin)

Gestion du risque

Comme pour de nombreuses autres cochenilles, la lutte chimique est généralement difficile et peut ne pas être possible en milieu forestier ou urbain. En Amérique du Nord, plusieurs espèces d'ennemis naturels ont été observées. En Campanie, *Metaphycus flavus* (hyménoptère) a été observé parasitant *T. parvicornis*, mais il n'a pas été en mesure de stopper la propagation des ravageurs ou d'empêcher le dépérissement des pins. Dans cette région, des mesures phytosanitaires ont été prises pour contenir le ravageur. Elles comprennent des enquêtes pour délimiter les zones infestées, la destruction des plantes infestées, des restrictions sur le mouvement des plantes en dehors des zones délimitées et une lutte antiparasitaire appropriée.

Règlementation

Un arrêté ministériel paru le 11 mars 2022 précise les mesures visant à éviter l'introduction et la propagation de *T. parvicornis* sur le territoire national. Toute présence ou suspicion de *T. parvicornis* doit être déclarée au SRAL de votre région. Une zone délimitée dans laquelle la circulation des végétaux spécifiés est règlementée sera mise en place autour des végétaux infestés.

Retrouvez cet arrêté sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045358762>



Dessèchement dans le houppier d'un pin
(© Eric Chapin)
Source : ephytia.inra.fr

***T. parvicornis* pourrait être une menace pour les pins en milieu urbain et éventuellement en forêt, il est donc conseillé de surveiller la situation de ce ravageur. D'autre part, une attention particulière doit être portée lors de la plantation de pin pignon (ou pin parasol) importé d'Italie et sur le transport de branches coupées provenant de la zone de Saint Tropez, hors de cette zone.**

Il est primordial de faire remonter toute observation de cochenille tortue auprès du SRAL ou de la FREDON de votre région.